

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

UN/ISA COLLECTION

APR 22 1988

UN LIBRARY

2210^e SÉANCE : 11 AVRIL 1980

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2210)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 8 avril 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13878)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2210^e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 11 avril 1980, à 10 h 30.

Président : M. Porfirio MUÑOZ LEDO (Mexique).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Jamaïque, Mexique, Niger, Norvège, Philippines, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2210)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 8 avril 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13878).

La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 8 avril 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13878)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise à la 2209^e séance, j'invite les représentants de l'Angola, de Cuba, du Libéria, de Maurice, du Nigéria et de la Yougoslavie à participer au débat sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Roa-Kourí (Cuba), M. Tubman (Libéria), M. Ramphul (Maurice), M. Clark (Nigéria) et M. Komatina (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, des Emirats arabes unis, de la Guyane et du Zaïre des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants

à prendre part à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Bedjaoui (Algérie), M. Humaidan (Emirats arabes unis), M. Sinclair (Guyane) et M. Buketi Bukayi (Zaïre) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/13886, qui contient le texte d'une lettre en date du 10 avril émanant du représentant de l'Afrique du Sud et adressée au Président du Conseil.

4. Le premier orateur est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

5. M. KOMATINA (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Le Conseil de sécurité, une fois de plus, se trouve face à un problème dangereux causé par la politique persistante d'agression pratiquée par le régime d'Afrique du Sud, ainsi que par l'incapacité apparente de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble de mettre un terme aux actes terroristes perpétrés par ce régime, actes qui constituent une menace pour la sécurité de tout le continent africain.

6. Si nous prenons la parole, c'est pour exprimer notre entière solidarité avec la République de Zambie, pays ami et non aligné qui, une fois de plus, est victime de la soldatesque sud-africaine armée jusqu'aux dents, laquelle n'hésite pas à recourir à ses méthodes fascistes contre la population civile innocente et sans armes de la Zambie afin de semer le trouble dans ce pays épris de paix. Nous prenons la parole pour nous joindre à la condamnation universelle de ce régime anachronique dont l'existence même est une flétrissure pour la civilisation contemporaine.

7. Il est manifeste que par des incursions perfides de ce genre les racistes sud-africains essaient de retrouver confiance en eux-mêmes dans l'espoir qu'ils pourront ainsi empêcher leur propre désintégration interne. En faisant cliqueter leurs armes, les racistes nourrissent l'espoir bien vain de pouvoir retarder le jour de leur effondrement final et affaiblir la solidarité internationale avec les peuples d'Afrique australe

dans leur lutte contre le racisme, l'*apartheid* et l'occupation illégale de la Namibie — solidarité où la Zambie a une place de premier plan.

8. Les derniers actes d'agression contre la Zambie sont une nouvelle preuve que l'existence même du système au pouvoir en Afrique du Sud est un cancer qui constitue une menace constante pour la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Ce système ne cesse de mépriser les décisions et les positions tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale et de la communauté internationale tout entière.

9. Point n'est besoin de dire que cette forme de terrorisme d'Etat, qui voudrait se donner une apparence légale et qui repose sur les intérêts à courte vue des sociétés transnationales et leurs appétits impérialistes, crée de nouvelles complications dans les relations internationales, préparant un climat favorable à de nouveaux affrontements dans la région et faisant intervenir des forces extérieures à la région, ce qui pourrait avoir d'une manière générale un effet très négatif sur le plan international. Il est d'autant plus important de prévenir cette évolution que la situation internationale se détériore du fait du recours général à la force, à l'intervention militaire, à l'ingérence dans les affaires intérieures et aux rivalités de blocs — autant d'éléments qui visent à troubler le développement indépendant des pays et des peuples et à créer de nouvelles sphères d'intérêts.

10. Ce comportement du régime sud-africain appelle une réaction énergique de la part de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle est lancé ouvertement un nouveau défi. Le Conseil de sécurité doit réagir aux derniers actes de provocation conformément à la Charte, c'est-à-dire selon l'attente de la communauté internationale.

11. En l'occurrence, nous sommes en présence d'une situation dangereuse qui n'est pas purement africaine, pas même purement régionale, mais qui revêt une importance globale. A notre avis, le Conseil doit réagir de façon à empêcher de nouvelles attaques contre la souveraineté et l'intégrité, à mettre en échec la provocation actuelle et à éliminer une fois pour toutes le danger d'agression. Il est aussi de la responsabilité du Conseil et de l'Organisation tout entière de faire cesser ces agressions débridées des racistes, qui, en provoquant des tensions, cherchent à assurer leur propre survie, et de sauvegarder la sécurité de la Zambie, pays non aligné épris de paix, perpétuelle victime de l'agression parce qu'elle poursuit une politique conforme à la Charte.

12. Notre responsabilité à tous est donc engagée, ces actes d'agression étant commis à un moment où un autre pays de la région, le Zimbabwe, est sur le point de connaître ses premiers jours d'une liberté et d'une indépendance acquises grâce aux lourds sacrifices consentis par son peuple et à une solidarité internationale où l'Organisation des Nations Unies

a joué un rôle remarquable. L'exemple du Zimbabwe a une portée plus large parce qu'il montre qu'aucune puissance au monde ne peut arrêter le progrès d'un peuple résolu à prendre en main son propre destin. Même le régime raciste, qui cherche à se consoler de la perte de ses privilèges par une conduite insensée et dénuée de tout sens des responsabilités, devrait en être conscient.

13. Nous sommes particulièrement inquiets de ce que les agressions en question ont été lancées à partir du Territoire de Namibie, Territoire occupé illégalement par l'Afrique du Sud au mépris des décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion publique mondiale. Ce fait donne un caractère plus dramatique encore à la situation actuelle et appelle l'adoption de mesures urgentes pour la libération de la Namibie, la mise en œuvre du plan des Nations Unies et une aide à la South West Africa People's Organization (SWAPO), seul représentant authentique du peuple de ce pays.

14. Les pays non alignés, dont le soutien à la lutte de libération contre le colonialisme et le racisme a toujours été un postulat fondamental de leur politique, ont constamment exprimé leur solidarité avec les victimes de l'agression et demandé — tant aux Nations Unies qu'à leurs différentes réunions — que des mesures globales et efficaces soient prises en vue de l'élimination totale de la discrimination raciale et de l'agression en Afrique australe. La Zambie mérite notre solidarité. Conformément aux principes de notre politique étrangère et à l'amitié traditionnelle qui lie nos deux peuples, et dans le cadre des limites de nos possibilités, mon pays offrira à la Zambie toute l'aide morale, politique et matérielle nécessaire.

15. C'est en ce sens que nous soutiendrons toute mesure prise par le Conseil visant à freiner le régime raciste agresseur et à empêcher que ne se reproduisent ses actes de provocation contre les pays et les peuples africains voisins. Ce faisant, nous contribuons non seulement à éteindre un incendie mais aussi à améliorer la situation internationale en général.

16. M. CHEN Chu (Chine) [*interprétation du chinois*] : Tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Je voudrais également souhaiter une bienvenue chaleureuse à M. Reuben C. Kamanga, membre du Comité central du parti unifié et président du Comité politique et juridique de l'indépendance nationale de la République de Zambie du Comité central, qui est venu spécialement assister au présent débat.

17. Depuis le début de l'année, les troupes des autorités racistes sud-africaines ont à maintes reprises perpétré un harcèlement militaire et une invasion contre la Zambie à partir du Territoire de Namibie, qu'elles occupent illégalement, et leurs avions militai-

res ont fréquemment survolé l'espace aérien zambien, violant ainsi de façon flagrante la souveraineté de la Zambie et infligeant de lourdes pertes en vies et en biens au peuple zambien. La délégation chinoise exprime donc son indignation la plus profonde devant ces actes d'agression criminels commis par les autorités racistes sud-africaines et les condamne énergiquement. Il existe entre la Chine et la Zambie une amitié traditionnelle, et le respecté président Kenneth Kaunda de la République de Zambie rend actuellement une visite amicale en Chine. En cette occasion, nous tenons à faire part de nos sincères sentiments de sympathie et à exprimer notre sollicitude au Gouvernement et au peuple zambiens, qui ont subi l'agression.

18. L'escalade de l'agression armée perpétrée par les autorités racistes sud-africaines contre la Zambie n'est pas une coïncidence. Elle s'est produite dans des circonstances où l'on est témoin de changements énormes dans la situation en Afrique australe. Comme tout le monde le sait, en février dernier des élections pour l'indépendance se sont tenues au Zimbabwe et la Zimbabwe African National Union, dirigée par M. Robert Mugabe et d'autres forces patriotiques, a remporté une victoire éclatante. C'est là le résultat de la persévérance du peuple du Zimbabwe dans sa longue lutte héroïque et du plein appui et de l'assistance apportés par les nombreux pays et peuples africains, par les pays de première ligne en particulier. C'est également le résultat de l'application sans heurt de l'accord conclu à la Conférence de Londres convoquée par le Royaume-Uni. Le peuple du Zimbabwe attend maintenant avec joie et fierté les prochaines célébrations de l'indépendance. Les peuples de divers pays se réjouissent aussi sincèrement de la victoire du peuple du Zimbabwe. L'indépendance acquise par ce peuple a encouragé les peuples de Namibie et d'Azanie dans leur difficile combat et a imprimé un élan puissant à leur lutte pour l'indépendance nationale et la libération. Elle a également porté un coup dur aux forces racistes sud-africaines, les isolant encore plus. Néanmoins, les autorités sud-africaines n'ont jamais pu se faire à l'idée de leur défaite, et, au lieu de l'accepter, elles mènent une lutte désespérée. En Namibie, elles continuent de réprimer brutalement les forces nationalistes, d'accélérer leurs plans de "règlement interne" et de faire obstinément obstacle à l'application du plan et des résolutions pertinentes des Nations Unies. En même temps, elles ont lancé des incursions armées en Zambie et dans d'autres pays de première ligne, s'efforçant de les contraindre à abandonner leur aide aux forces nationalistes namibiennes. Tous ces actes hostiles des autorités sud-africaines visent à maintenir leur occupation illégale et le régime colonial en Namibie.

19. Cependant, les sombres desseins des autorités racistes sud-africaines sont voués à l'échec. Les victoires que remporte sans cesse le peuple africain dans sa lutte pour réaliser et sauvegarder l'indépendance nationale ont prouvé que personne ne saurait juguler

la lutte que mènent les peuples opprimés pour la libération et l'indépendance nationale. Nous sommes fermement convaincus qu'avec le soutien de la Zambie et d'autres Etats de première ligne, ainsi que celui d'autres Etats africains et de tous les pays et peuples épris de justice, le peuple africain d'Afrique australe, qui a accumulé une riche expérience dans sa lutte, renforcera son unité, persistera dans sa lutte, écartera l'intervention et le sabotage des forces hégémonistes de l'extérieur et remportera la victoire finale dans sa juste lutte.

20. Le Gouvernement et le peuple chinois appuient fermement le Gouvernement et le peuple zambiens dans leur juste lutte pour sauvegarder l'indépendance nationale, la souveraineté de l'Etat et l'intégrité territoriale; ils appuient leur position juste consistant à aider la lutte des peuples d'Afrique australe et appuient toutes les mesures nécessaires que le Gouvernement et le peuple zambiens ont prises pour contrecarrer l'agression commise par les autorités racistes sud-africaines. De l'avis de la délégation chinoise, le Conseil devrait condamner énergiquement les actes d'agression perpétrés par le régime raciste sud-africain et exiger qu'il cesse immédiatement et sans condition son agression contre la Zambie et retire immédiatement ses troupes d'agression du territoire de la Zambie. Le Conseil devrait également exiger que les autorités sud-africaines appliquent immédiatement et inconditionnellement les résolutions et le plan des Nations Unies sur le règlement de la question de Namibie, de façon à mettre fin à leur occupation illégale et au régime colonial en Namibie.

21. M. MILLS (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis particulièrement heureux, Monsieur le Président, de vous adresser, en tant que membre du même groupe latino-américain, les plus chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Vous assumez cette responsabilité au moment où le Conseil est saisi de questions d'importance primordiale dans les affaires mondiales et qui appellent des mesures fermes et décisives de sa part. Nous sommes certains que votre vaste expérience d'homme d'Etat au service de votre pays, votre profonde compréhension des affaires internationales et votre remarquable habileté en matière de diplomatie sont le meilleur gage d'une direction efficace du Conseil au cours du mois d'avril.

22. Votre pays, le Mexique, a toujours, soutenu fermement les Nations Unies et leurs principes, ce qui ressort à l'évidence des initiatives importantes qu'il a prises pour renforcer la coopération internationale en faveur de la paix et du développement. C'est pour la Jamaïque une source de vive satisfaction que de savoir que des relations chaleureuses d'amitié et de coopération continueront de grandir entre nos deux pays dans un esprit d'association favorable aux intérêts des peuples de notre région.

23. Etant donné que c'est la première fois que je parle au Conseil ce mois-ci, je tiens aussi à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, de vos aimables paroles sur la présidence du mois de mars.

24. Une fois de plus, le Conseil est saisi de la question de la situation inquiétante qui existe en Afrique australe, et je voudrais, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue à M. Reuben Kamanga, président du Comité politique et juridique du Comité central du parti unifié de l'indépendance nationale de la République de Zambie. Ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt et d'inquiétude le récit fait hier [2209^e séance] par M. Kamanga des actes d'agression pertistants et intensifiés commis par l'Afrique du Sud contre son pays. Ces agressions se sont échelonnées sur plusieurs mois et se sont intensifiées ces dernières semaines dans la province occidentale de Zambie. Ces actes indignes ont fait des victimes parmi la population civile et endommagé des biens et l'infrastructure du pays. La Zambie, qui a beaucoup souffert dans le passé de l'hostilité des régimes racistes blancs, est victime une fois de plus de l'agression armée, et des forces du régime raciste sud-africain sont encore en territoire zambien à ce jour.

25. La Jamaïque condamne sévèrement le régime raciste de l'Afrique du Sud pour cette dernière série d'actes d'agression non provoqués, qui constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Zambie et une grave violation des principes de la Charte et des normes du comportement international. Ces faits montrent une fois de plus la nature pernicieuse du régime d'*apartheid* et son mépris arrogant pour le droit international et les principes de la Charte. Ils confirment que le régime minoritaire blanc est un grave danger pour la sécurité des Etats africains et une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. Les tactiques d'intimidation par la violence et la terreur utilisées contre les Etats africains de première ligne montrent que le régime raciste est bien résolu à saper les efforts des Nations Unies en faveur de l'autodétermination et de l'indépendance du peuple namibien. Les Etats de première ligne et la SWAPO ont pleinement coopéré à ces efforts, mais l'Afrique du Sud continue de recourir à toutes sortes de manœuvres pour retarder une solution et créer des tensions dans la région.

26. La responsabilité du Conseil est claire : il doit assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et imposer son autorité en utilisant les pouvoirs que lui confère la Charte. La Zambie, pays épris de paix, a fait preuve de patience et de modération face à une agression incontestable. Elle en a appelé au Conseil avec la conviction que la communauté internationale agira conformément à ses principes pour mettre fin à l'invasion de son territoire. Sur la base des faits présentés, le Conseil est tout à fait fondé à agir avec fermeté et unanimité.

27. La Jamaïque appuie pleinement les propositions énoncées hier dans la déclaration du représentant de la Zambie. Elles représentent le strict minimum de ce que peut faire le Conseil dans la grave situation actuelle. Dans un message clair et non ambigu à l'Afrique du Sud, nous devons exiger l'arrêt immédiat des actes d'agression et le retrait total des troupes sud-africaines du territoire zambien. Il ne doit plus faire aucun doute pour l'Afrique du Sud que toute désobéissance amènera l'imposition des mesures coercitives au titre du Chapitre VII de la Charte.

28. Le Conseil ne peut se permettre de se contenter de condamnation et de vaines menaces qui sapent son autorité. Il faut faire cesser ces actes d'agression. Ce ne sera pas possible si certains membres du Conseil continuent de l'empêcher de prendre des mesures décisives à l'encontre du régime raciste. Nous devons faire un effort concerté pour mettre un terme à toutes les souffrances et aux effusions de sang que le racisme blanc a infligées à l'Afrique australe. Nous le devons au peuple de la Zambie et à l'Afrique.

29. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Zaïre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

30. M. BUKETI BUKAYI (Zaïre) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier, au nom de la délégation zaïroise, de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer devant le Conseil sur une question qui touche à la fois la dignité humaine et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais, avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais vous dire combien vive est la satisfaction de ma délégation à vous voir présider le Conseil au cours de ce mois d'avril, vous, diplomate chevronné et représentant le Mexique, pays avec lequel le mien entretient d'excellentes relations. La délégation zaïroise est convaincue que vous conduirez les délibérations du Conseil vers des conclusions heureuses.

31. Je voudrais enfin féliciter le représentant de la Jamaïque pour la façon efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

32. La délégation zaïroise fait siennes les déclarations faites hier devant le Conseil [*ibid.*] pour stigmatiser les actions dangereuses que ne cesse de mener le régime de Pretoria.

33. Si ma délégation intervient alors que des voix autorisées ont parlé au nom de toute l'Afrique, c'est pour souligner une fois encore l'importance qu'attache le Zaïre, situé à la lisière des pays de première ligne, à voir la Zambie et l'Angola vivre en paix et dans la sécurité. Or la sécurité de ces deux pays est conditionnée par l'indépendance du Zimbabwe et de la Namibie.

34. Une fois encore, le régime raciste et rétrograde d'Afrique du Sud est au banc des accusés. On se sou-

viendra qu'au cours du mois de novembre 1979 la République de Zambie s'est adressée au Conseil pour se plaindre de l'escalade et de l'intensification des actes d'agression commis par l'ancien régime illégal de Rhodésie en collusion avec les racistes sud-africains. A la même époque, la République populaire d'Angola avait été aussi victime d'actes d'agression répétés perpétrés par ceux-là mêmes qui, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, n'ont cessé de défier l'organisation mondiale. Le représentant de la Zambie a été hier suffisamment explicite pour dispenser ma délégation de revenir sur les faits qui se trouvent à la base de la réunion du Conseil.

35. Depuis un certain temps, d'aucuns se posent la question de savoir pourquoi l'Afrique du Sud, en dépit de multiples mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, continue à narguer la communauté internationale. Le régime d'*apartheid* tant honni, au lieu de tirer leçon de l'irréversibilité de l'histoire, se renforce au contraire, à telle enseigne qu'il n'y a plus l'ombre d'un doute sur sa capacité nucléaire, ce qui accroît du reste dangereusement la tension en Afrique australe et constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité du continent africain en particulier et du monde en général.

36. Dans quelle mesure n'encourageons-nous pas nous-mêmes l'Afrique du Sud dans son entêtement en ne respectant pas les nombreuses résolutions que nous adoptons avec beaucoup de fracas ? Combien de fois n'avons-nous pas entendu des déclarations pathétiques condamnant le régime raciste de Pretoria par des pays qui se comportent en même temps en complices par le biais des transnationales et autres sociétés privées qui lui apportent soutien et renfort ?

37. Il nous faut décider d'abandonner cette politique de duplicité avant qu'il ne soit trop tard. Il faut dénoncer ce faux-fuyant, souvent utilisé et invoqué, qui consiste à arguer que le gouvernement officiel n'a effectivement aucune collaboration avec l'Afrique du Sud mais qu'en vertu du principe de la liberté les sociétés privées échappent à cet anathème. Le temps de verser des larmes de crocodile et de s'apitoyer sur le sort des pauvres Africains est révolu. L'Afrique tout entière attend du reste du monde une coopération sincère et loyale débarrassée de toute contrainte politique et économique. Depuis la légitimation de la lutte des peuples opprimés par la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV) de l'Assemblée générale], il est devenu un devoir moral et impérieux pour tout Etat épris de paix et de liberté de soutenir et d'assister les mouvements de libération.

38. La Zambie, en assistant hier le Zimbabwe et en continuant aujourd'hui d'assister les combattants de la liberté de Namibie, ne fait que répondre à ce principe et à l'appel historique que lui lance l'Afrique. En ce moment crucial de lutte pour la libération totale du continent africain, le Zaïre saisit l'occasion pour

rendre hommage au peuple et au Gouvernement de la Zambie et des autres pays de première ligne pour les sacrifices incalculables consentis à la cause sacrée de l'Afrique.

39. A la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, au cours du débat sur le problème de l'*apartheid*, le représentant du Zaïre a posé les questions suivantes :

“Pourquoi y a-t-il des pays qui continuent de prêter assistance à un régime qui pratique une politique dont on affirme qu'elle est un crime contre l'humanité ? Est-ce uniquement pour des raisons économiques et commerciales ? Est-ce parce que l'Afrique du Sud — où règne une insécurité inhérente au système politique — représente un marché ou un débouché plus intéressant, plus important que celui que constitue l'ensemble des Etats indépendants d'Afrique, représentant près de 280 millions d'hommes et toute la gamme des ressources et matières premières prisées dans le monde ? Est-ce parce que la protection ou la surveillance de la route des Indes constitue un intérêt supérieur à tous les autres intérêts de l'Europe dans le reste de l'Afrique libre ?

“Non. Nous avons l'impression que l'*apartheid* est une politique au service d'une politique dont on ne veut pas dire le nom. Nous avons comme l'impression qu'entre Pretoria et ses principaux partenaires... il y aurait identité de vues et convergence d'intérêts sur le dessein poursuivi et divergences sur le moyen qu'utilise Pretoria, c'est-à-dire l'*apartheid*”.

40. En effet, comment expliquer l'arrogance avec laquelle Pretoria fait fi des décisions de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est qu'il existe une raison plus profonde qui échappe à notre perception et qui justifie l'entêtement incorrigible des dirigeants sud-africains ? Il nous suffit de nous référer à la manière dont l'Afrique du Sud a saboté le plan des cinq puissances occidentales sur la Namibie pour nous en convaincre.

41. Le Zaïre croit, pour sa part, que les intérêts des principaux partenaires de Pretoria ne se trouvent pas seulement en Afrique du Sud mais aussi, et surtout, dans le reste du continent. La satisfaction des aspirations libératrices des 280 millions d'Africains est la seule voie qui puisse leur garantir une longue et fructueuse coopération dans l'intérêt bien compris des uns et des autres.

42. L'Afrique du Sud doit tirer la leçon de l'indépendance du Zimbabwe, qui sonne le glas de sa politique éhontée. Le 4 octobre 1973, le général Mobutu, président du Zaïre, a déclaré devant l'Assemblée générale :

“Malgré les gigantesques moyens mis en œuvre pour asservir perpétuellement l'homme noir, les

peuples... d'Europe n'ont pas pu éteindre la flamme de la liberté et de la dignité du Noir d'Afrique. C'est ainsi qu'autour des années 1960 un sentiment irrésistible et irréversible de liberté s'empara de tous les peuples d'Afrique et provoqua la débandade dans les rangs des colonialistes qui n'y étaient pas préparés. L'homme noir brisa ses chaînes et dit non à son exploitation et à son aliénation par l'Occident.

"Un fruit ne tombe que quand il est mûr; mais devant l'ouragan et la tempête de l'histoire, mûr ou par mûr, il tombe quand même²."

43. Vingt ans se sont écoulés depuis la vague des indépendances africaines. Les derniers bastions du colonialisme et du racisme, principalement situés en Afrique australe, viennent de connaître, par l'ouragan de l'histoire, une faille avec l'indépendance du Zimbabwe. Demain ce sera la Namibie et, enfin, l'abolition de l'*apartheid*.

44. Pour terminer, le Zaïre, par mon humble voix, lance un appel solennel aux principaux partenaires de l'Afrique du Sud pour qu'ils prennent l'engagement de tout mettre en œuvre afin que le dénouement de la crise en Afrique australe se fasse par des moyens pacifiques. Autrement, leur soutien continu ne fera que cultiver la rancœur des peuples africains qui aspirent à la liberté et à la dignité. A eux de choisir où se trouvent leurs véritables intérêts.

45. Pour l'instant, l'Afrique du Sud doit être énergiquement condamnée et forcée de quitter le territoire de la Zambie dans les plus brefs délais afin que soit créé un climat propice devant nous conduire à une approche positive qui débarrasserait à jamais l'Afrique de tous actes d'humiliation.

46. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant des Emirats arabes unis, qui désire faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats arabes à l'Organisation des Nations Unies pour le mois d'avril. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

47. M. HUMAIDAN (Emirats arabes unis) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, d'avoir donné à ma délégation la possibilité de prendre part à la discussion de cette importante question. Et, puisque je prends la parole pour la première fois en ce mois d'avril, je tiens à vous présenter, ainsi qu'à votre honorable pays, le Mexique, mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil.

48. Je tiens également à signaler que je prends la parole dans ce débat au nom du Groupe des Etats arabes, que j'ai le grand honneur de présider ce mois-ci.

49. Il est évident, et je crois que tous les membres du Conseil l'auront noté, que ce n'est pas la première fois que la Zambie est victime d'une agression criminelle par le régime raciste d'Afrique du Sud; mais, cette fois-ci, ce dernier a poussé son agression jusqu'à la pénétration massive, je dirai même jusqu'à l'occupation, du territoire national de la Zambie. Hier même, nous avons eu droit à une présentation détaillée, de la part du chef de la délégation zambienne, d'une liste frappante des agressions sud-africaines successives contre son pays depuis le début de cette année. Je ne vais pas y revenir afin de permettre au Conseil de gagner du temps pour agir et mettre fin le plus tôt possible à cette agression intolérable.

50. Nous sommes convaincus que la continuation de la politique d'*apartheid* et d'agression exercée par le gouvernement de Pretoria constitue non seulement une menace pour la paix et la sécurité de l'Afrique australe mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil est donc appelé à prendre des mesures efficaces pour mettre fin à cette violation flagrante de la Charte. Ces mesures devraient être, à notre avis, les suivantes : premièrement, condamner catégoriquement le régime raciste d'Afrique du Sud pour la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Zambie; deuxièmement, demander le retrait immédiat des forces armées sud-africaines de la République de Zambie; troisièmement, étudier sérieusement la possibilité de l'application des mesures envisagées au Chapitre VII de la Charte à l'encontre du régime raciste d'Afrique du Sud en vue de le forcer à abandonner sa politique d'*apartheid* et d'agression.

51. Je tiens enfin à renouveler l'appel qui a été lancé à maintes reprises pour que toutes les organisations internationales et tous les pays épris de paix et de justice offrent une aide efficace à la Zambie et aux autres pays de première ligne en vue de mettre fin à l'agression criminelle et raciste de l'Afrique du Sud.

52. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je le prie de bien vouloir prendre place à la table du Conseil et de faire sa déclaration.

53. M. BEDJAOUI (Algérie) : Monsieur le Président, lorsque Sa Sainteté le pape Jean Paul II s'est rendu en janvier de l'an dernier dans votre beau pays, il s'est adressé, sous les applaudissements de votre gouvernement et des foules mexicaines, à tous ceux qui, à travers notre planète, continuent de bafouer la dignité individuelle ou collective de l'homme. Il a dit :

"Notre époque est celle où l'on a le plus parlé de l'homme et de l'anthropocentrisme. Cependant, de manière paradoxale, c'est l'époque des angoisses les plus profondes de l'homme sur sa propre identité et sur son destin, l'époque des valeurs humaines piétinées comme on ne l'a jamais fait dans le passé."

54. Au premier rang des pays stigmatisés par le Saint-Père pour cette politique de mépris des hommes, nous n'avons, hélas, aucune hésitation à placer l'Afrique du Sud pour sa politique d'*apartheid* à l'intérieur, de colonisation fossilisée en Namibie et de déstabilisation des Etats voisins.

55. Le compatriote de Jean Paul II, Copernic, eut jadis le pouvoir fantastique d'immobiliser le soleil et de faire tourner la terre. Aujourd'hui, le Gouvernement raciste et agresseur d'Afrique du Sud entend follement, à l'inverse, immobiliser la terre, figer l'histoire, arrêter l'irrésistible cours de la libération de tous les peuples et attenter à la souveraineté des Etats dont la couleur ne lui plaît pas. Dans sa myopie historique, l'Afrique du Sud est incapable de regarder plus loin que le présent, sans même savoir du reste en décrypter la signification.

56. Nous assistons chaque jour à une condamnation unanime de la politique belliqueuse et agressive de l'Afrique du Sud, dont le mépris à l'égard de l'indépendance des Etats africains de la région et de leur intégrité territoriale n'a d'égal que sa foi obsessionnelle en la logique suicidaire de l'*apartheid*, qui la conduira inéluctablement à une impasse historique. "Méfiez-vous du piège mortel de la cohérence", disait Mussolini dans son cynisme délirant. Eh bien, dans sa fuite en avant dans le cadre de cette logique de l'absurde, l'Afrique du Sud, née de la même matrice fasciste, ne s'est jamais encombrée de scrupules. Pour elle, la fin justifie les moyens et il n'y a que des vérités de circonstances, il n'y a que sa vérité, alimentée aux sources empoisonnées du racisme et de l'agression.

57. C'est pourquoi en abordant aujourd'hui l'examen de la situation qui découle de la persistance et de l'intensification de l'agression sud-africaine contre la Zambie, les membres du Conseil, tout comme d'ailleurs l'ensemble de la communauté internationale, n'auront pas manqué de faire le lien entre les faits dramatiques que la délégation zambienne a rapportés ici et les menaces que les responsables — j'allais dire les irresponsables — d'Afrique du Sud n'ont cessé de proférer publiquement en direction des pays de première ligne. Ces menaces se retrouvent jusque dans les lettres officielles que le Ministre des affaires étrangères du régime d'*apartheid* a adressées, récemment encore, au Secrétaire général et qui ont été publiés comme documents du Conseil.

58. Nous savons par expérience que, dans sa logique aberrante de pays sûr et dominateur, assuré pour le moment d'une impunité relative, l'Afrique du Sud pratique une politique caractérisée par une intransigeance qui a le mérite de ne laisser subsister aucun doute ni aucune illusion sur sa vocation agressive. L'Afrique du Sud érige le défi en règle de conduite internationale, l'usage arrogant de la force en outil d'intimidation et de domination et le racisme en croyance philosophique et en idéologie d'Etat.

Aujourd'hui encore, avec les récents actes d'agression commis contre la souveraineté de la Zambie, l'Afrique du Sud persiste criminellement dans son défi, montrant ainsi ouvertement sa détermination de mettre à exécution toutes les menaces de représailles qu'elle ne cesse de proférer pour intimider les pays de première ligne et même, par extension, l'ensemble des pays du continent africain.

59. L'agression contre la Zambie n'est donc pas un fait isolé. Elle ne constitue qu'un maillon dans la longue chaîne d'actes de guerre périodiquement dirigés par l'Afrique du Sud contre l'intégrité territoriale des Etats de la région.

60. Arrière-pays logistique naturel des mouvements nationalistes africains, la Zambie a constitué de tout temps une cible de prédilection pour le colonialisme blanc en Afrique australe. L'agression contre les pays voisins est donc devenue le réflexe permanent de ce régime moribond, que ne cesse d'ébranler le souffle libérateur de la lutte menée par l'ensemble du mouvement de libération dans le continent africain et qui se poursuit en Afrique australe.

61. La lutte qui se développe en Namibie est soutenue non seulement par tous les peuples africains mais également par la communauté internationale tout entière. L'aide fournie au mouvement de libération de la Namibie par les pays voisins, et notamment par la Zambie, n'est donc pas seulement l'expression d'une solidarité naturelle à l'égard d'un autre peuple africain engagé dans une lutte dont ils partagent l'idéal; c'est aussi un devoir dont ils s'acquittent en tant que membres de la communauté internationale tenus de donner tout leur soutien aux mouvements de libération.

62. On serait donc tenté de lier l'intensification de l'agression sud-africaine contre la Zambie à l'attitude de ce dernier pays dans la question namibienne. Mais l'Afrique du Sud ne devrait logiquement s'en prendre qu'à elle-même. Elle doit son échec à l'occupation illégale qu'elle perpétue en Namibie. La SWAPO est reconnue aujourd'hui par l'Assemblée générale comme seul et authentique représentant du peuple namibien; elle s'est imposée définitivement comme le seul dépositaire de la légitimité populaire en Namibie.

63. La récente victoire du Zimbabwe, consacrée par un vote massif du peuple de ce pays en faveur de véritables patriotes et non pas des fantoches qu'on a cherché à imposer à tour de rôle durant la période coloniale, a confiné l'Afrique du Sud dans une position d'isolement diplomatique et politique encore jamais connue par elle et accentuée par l'effondrement du bastion colonial sud-rhodésien, son seul allié dans la partie australe de l'Afrique.

64. Mais ce n'est vraisemblablement pas la question namibienne, ni même celle du Zimbabwe, qui aurait

pu et qui peut encore servir de prétexte à l'Afrique du Sud pour intensifier ses actes d'agression contre la Zambie. Ce pays ainsi que l'ensemble des autres pays de première ligne et même la SWAPO n'ont pas varié dans leur disponibilité pour rechercher une solution pacifique du problème de la décolonisation de la Namibie. Récemment encore, comme l'atteste le rapport du Secrétaire général en date du 31 mars sur l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil [S/13862], la mission des Nations Unies, après s'être rendue en Afrique du Sud, a eu des entretiens constructifs avec les gouvernements des pays de première ligne, dont la Zambie, et avec la SWAPO. Tous ces interlocuteurs, hormis l'Afrique du Sud bien sûr, ont clairement indiqué que leur principal objectif était d'obtenir rapidement l'application de la résolution 435 (1978) et ont assuré la mission de leur pleine coopération à cet égard. Les Etats de première ligne ont également précisé que, au cas où le Gouvernement sud-africain s'engagerait de manière ferme à appliquer rapidement la résolution, ils considéreraient alors que les questions en suspens peuvent être résolues de manière satisfaisante. Ils ont réaffirmé leur position concernant la proposition de création d'une zone démilitarisée comme moyen de résoudre les questions non encore résolues qui font obstacle à l'application de la résolution 435 (1978), et le Secrétaire général conclut :

“Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays dans lesquels la mission s'est rendue pour leur coopération et les moyens qu'ils ont mis à sa disposition en vue de faciliter sa tâche.”
[*Ibid.*, par. 20.]

65. A l'évidence, on ne peut guère se méprendre sur la responsabilité totale de l'Afrique du Sud dans toute cette situation qui devient une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale, et plus particulièrement le Conseil, dont le rôle essentiel est la préservation de cette paix et de cette sécurité internationales, ne devrait plus tolérer un comportement aussi belliqueux, aussi provocateur et aussi arrogant que celui qu'affiche avec persistance le régime sud-africain.

66. La délégation algérienne estime de se devoir de rappeler à cet égard que le défi aujourd'hui lancé à la Zambie concerne non seulement ce pays mais également l'ensemble de l'Afrique et, par extension, l'ensemble du tiers monde. Les faits dont est saisi aujourd'hui le Conseil, qui ont entraîné des pertes en vies humaines innocentes et la destruction de centres économiques et de réseaux de communication d'importance vitale pour un pays enclavé qui connaît par ailleurs de graves difficultés économiques, ne peuvent être ainsi relevés sans que le Conseil ne mesure toute la gravité qui résulte de ces actes d'agression délibérés. Nous avons la conviction profonde que le Conseil se doit — et il est en mesure de le faire — de mettre un terme définitif à ces provocations répé-

tées, à ces agressions orchestrées en vue de déstabiliser un pays africain de première ligne et de miner ainsi une solidarité naturelle entre peuples africains. Pour mettre un terme à la multiplicité des actes d'agression perpétrés aujourd'hui contre la Zambie, le Conseil devrait donc, comme ne cessent de le réclamer depuis fort longtemps et l'Afrique et la communauté internationale dans sa quasi-totalité, s'engager dans la voie de l'application de sanctions obligatoires prévue au Chapitre VII de la Charte.

67. L'agressivité permanente et l'arrogance des racistes sud-africains sont, hélas, encouragées et renforcées par ceux-là mêmes qui, en dépit des décisions de notre organisation et des appels de la communauté internationale, continuent de fournir à l'Afrique du Sud toute l'assistance militaire, technologique et nucléaire indispensable au renforcement de son potentiel militaire. Les récentes informations qui confirment la détention par l'Afrique du Sud de l'arme nucléaire renforcent notre inquiétude et montrent incontestablement que le régime sud-africain constitue une menace et un danger évidents pour la paix et la sécurité internationales.

68. Mais nous espérons, et nous continuerons d'espérer, car c'est dans la nuit qu'il est beau de croire au jour. Et le jour se lèvera inévitablement pour faire une réalité de ce rêve urgent d'exister qui berce les peuples enchaînés d'Afrique australe et les Etats de première ligne menacés. C'est bien un rêve, puisqu'il s'agit pour ces enfants de la blessure raciste et du rêve libérateur d'une patrie, d'une terre, de la paix. C'est beaucoup trop sans doute pour les hoberaux de l'*apartheid* et les professionnels de l'agression, mais c'est ce que fera inmanquablement l'histoire.

69. En attendant donc que les délibérations du Conseil conduisent à l'adoption des véritables mesures qu'impose la situation, la délégation algérienne, qui a suivi avec émotion et respect la déclaration du chef de la délégation zambienne devant le Conseil, tient à réitérer ici la solidarité totale de l'Algérie avec le Gouvernement et le peuple de la Zambie et à leur donner l'assurance qu'en cette phase cruelle qu'ils vivent elle saura se montrer à la mesure de son engagement permanent en faveur de la libération de notre continent.

70. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Le Conseil est saisi une fois de plus de la question des actes d'agression commis par le régime raciste d'Afrique du Sud contre un Etat africain souverain. Ces actes sont connus. Le représentant de la Zambie, M. Kamanga, membre du Comité central du parti unifié de l'indépendance nationale de la République de Zambie et président du Comité politique et juridique du Comité central, a exposé ces actes hier de manière circonstanciée et convaincante. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Zambie sont violées délibérément et systématiquement par le régime raciste d'Afrique du Sud. Les avions des racistes sud-africains

ont pénétré plusieurs fois l'espace aérien de la Zambie et ont bombardé des villages pacifiques. Les mercenaires de l'Etat d'*apartheid* ont attaqué des villages sans défense et y ont fait de nombreuses victimes, détruisant aussi des routes et des ponts. Aujourd'hui encore, les troupes de l'Afrique du Sud se trouvent sur le territoire de l'Etat souverain qu'est la Zambie.

71. La République démocratique allemande condamne résolument ces actes sauvages d'agression commis par l'Afrique du Sud et exige l'évacuation immédiate de tous les mercenaires du régime raciste du territoire de la Zambie. Nous savons qu'il y a eu d'innombrables victimes parmi le peuple de la République de Zambie, conduit par son parti unifié de l'indépendance nationale dans sa lutte de libération du continent africain des derniers bastions du colonialisme et du racisme. Et c'est à nouveau par l'agression et la terreur qu'on veut empêcher le peuple zambien de venir en aide aux peuples d'Afrique pour leur libération. Aujourd'hui, le Gouvernement et le peuple zambiens peuvent être sûrs de la solidarité et du soutien immuables du Gouvernement et du peuple de la République démocratique allemande.

72. Il ne fait pas de doute que la politique d'agression que continuent de pratiquer les milieux dirigeants de Pretoria aggrave constamment le danger qui pèse sur la paix et la sécurité en Afrique australe. Cette évolution dangereuse a déjà fait l'objet de discussions au Conseil à l'occasion des agressions commises contre la République populaire d'Angola et à l'occasion de l'occupation illégale persistante de la Namibie par l'Afrique du Sud.

73. Passant outre aux nombreux appels du Conseil à l'adresse du Gouvernement sud-africain pour qu'il cesse immédiatement ses agressions et ses provocations, Pretoria viole de manière flagrante le droit international et continue ses agressions aujourd'hui encore. En outre, les agressions se sont étendues à d'autres Etats africains.

74. Avec la victoire électorale des patriotes du Zimbabwe, les racistes d'Afrique du Sud ne peuvent plus profiter de la complicité de Salisbury. Ils ont donc décidé de renforcer leur présence militaire en Namibie. A l'heure actuelle, 70 000 mercenaires sud-africains se trouvent sur ce territoire. Le rôle de cette armée est tout simplement de poursuivre impitoyablement et cruellement la campagne de répression du peuple en lutte de Namibie et de son mouvement de libération nationale, la SWAPO, et d'intimider par des agressions constantes les Etats africains voisins, notamment la Zambie et l'Angola. Par tous les moyens, on cherche à garder la Namibie dans les chaînes du joug colonial, par le régime d'*apartheid* notamment, et avec l'aide des monopoles impérialistes.

75. Quelle créance accorder aux assurances du Gouvernement sud-africain lorsqu'il prétend vouloir un règlement pacifique, alors qu'il lance en même temps un défi arrogant à l'opinion publique mondiale ?

76. Les Etats de première ligne et la SWAPO, seul représentant légitime du peuple de Namibie, par leur politique constructive et leur état d'esprit favorable au compromis, ont montré une fois encore qu'ils étaient prêts à tout faire pour parvenir à une solution véritable du problème namibien.

77. Mais comment se fait-il que les résolutions du Conseil, qui montrent la voie à l'indépendance de la Namibie, ne sont toujours pas respectées ? La responsabilité principale en incombe incontestablement aux milieux dirigeants de Pretoria. Nous avons entendu des déclarations qui, à propos de la situation en Afrique du Sud, évoquaient la prétendue rivalité de blocs. Il est certain que ce n'est pas ainsi qu'on peut expliquer ce qui se passe en Afrique australe. Nous savons très bien qui est l'agresseur, et le conflit ne sera pas résolu si nous passons sous silence la responsabilité non seulement des dirigeants de Pretoria mais aussi de certains milieux impérialistes. Nous sommes heureux de constater cependant que ce fait est de plus en plus largement reconnu.

78. Comment se fait-il que le régime de Pretoria soit en mesure depuis plus de 10 ans de passer outre aux décisions de l'Organisation des Nations Unies et de poursuivre impunément sa politique d'agression et de terrorisme, alors qu'elle a été vigoureusement condamnée par l'écrasante majorité des Etats Membres ? A cette question, le représentant de la Zambie a répondu en ces termes :

“Les cinq pays occidentaux qui avaient pris l'initiative de la proposition de règlement ne se sont montrés nullement désireux d'exercer une pression sur l'Afrique du Sud d'une façon efficace pour qu'elle coopère à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant l'indépendance de la Namibie. Il est aussi dans la nature des cinq pays occidentaux d'avoir une réaction ambivalente à l'égard des actes d'agression commis par l'Afrique du Sud contre des Etats africains indépendants.” [2209^e séance, par. 22.]

79. La délégation de la République démocratique allemande partage cette façon de voir. De fait, l'Afrique du Sud peut mépriser les intérêts vitaux de peuples entiers uniquement parce qu'elle est assurée de l'appui économique, politique, militaire et même nucléaire des forces impérialistes à tous les niveaux. Ce sont ces mêmes milieux qui font tout pour empêcher le Conseil de prendre des décisions comportant des mesures efficaces. Comme les derniers événements l'ont souligné une fois de plus, les milieux impérialistes des Etats-Unis, par exemple, n'ont pas peur d'imposer des sanctions aux Etats qui ont mis en œuvre des réformes révolutionnaires, mais ils ne songeraient pas un instant à imposer des sanctions à un régime fasciste comme celui de l'Afrique du Sud.

80. La délégation de la République démocratique allemande estime que le moment est venu de ne

plus se contenter d'interdire l'envoi d'armes à l'Afrique du Sud ou d'élargir la décision en ce sens, mais d'aller plus loin et d'appliquer enfin au régime raciste les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte — sanctions qui auraient dû être appliquées depuis longtemps déjà. Tout atermoiement du Conseil ne peut qu'encourager les racistes déments à commettre de nouveaux crimes.

81. L'Afrique du Sud cherche — comme le fait Israël au Moyen-Orient — à justifier ses agressions constantes en prétextant de la lutte de libération du peuple de Namibie. Cependant, il s'agit ici de la lutte de libération d'un peuple asservi, opprimé, lutte que soutient l'Organisation des Nations Unies et la majorité des Etats Membres. Personne ne pourra arrêter cette juste lutte. La paix et la sécurité pour la population blanche tant de Namibie que d'Afrique du Sud ne seront garanties que lorsque la Namibie deviendra indépendante et que l'*apartheid* cessera en Afrique du Sud.

82. Lors de la visite officielle d'une délégation du parti et du Gouvernement de la République démocratique allemande en Zambie, le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande a fait l'éloge de la participation

courageuse du peuple et du Gouvernement zambiens, sous la direction du président Kaunda, à la cause de la libération du continent africain des derniers bastions du colonialisme et du racisme. Pour sa part, le président Kaunda, dans une déclaration commune, a eu des paroles élogieuses pour la politique étrangère de la République démocratique allemande, qui tend à garantir la paix et à renforcer la détente internationale. Il a également loué la solidarité anti-impérialiste de ce pays avec tous les peuples qui luttent pour leur libération nationale.

83. La délégation de la République démocratique allemande appuie les justes demandes présentées au Conseil par le représentant de la Zambie.

La séance est levée à 12 h 35.

NOTES

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières, 56^e séance, par. 159 et 160.

² *Ibid.*, vingt-huitième session, Séances plénières, 2140^e séance, par. 108 et 109.